



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 19 NOVEMBRE.

M. Van Buren, qui s'était déclaré contre l'abolition de l'esclavage, dans la profession de foi qu'il a adressée aux électeurs, a été élu président des Etats-Unis à une forte majorité.

— Les restes de Mme. de Bériot (Malibrant) vont enfin être exhumés, après trois mois de contestation, et envoyés en Belgique. L'arrivée de Mme. Garcia, mère de la défunte, et ses instances auprès des parties appelées à la décision qui permet cette exhumation, ont fait cesser toute opposition. (Manchester Guardian.)

— La duchesse de Bragança, veuve de don Pedro, et son fils, doivent arriver, dit-on, bientôt en Angleterre, d'où ils se rendront à Munich, pour y rejoindre la duchesse de Leuchtenberg.

— Une explosion épouvantable de gaz a eu lieu dans le magasin de M. Fuller et la fabrication de boudins, Wood street, Cheap Side. Le dégât est très considérable et une servante a été dangereusement blessée à la tête et au cou. Une fissure dans les tuyaux d'où s'échappait le gaz a été la cause de l'accident.

### FRANCE. — PARIS, 20 DÉCEMBRE.

On apprend que le ministère est décidé à présenter aux chambres un projet de loi qui réduira à 27 50 décime compris le droit sur le sucre colonial. Il paraît que le projet de loi relatif à l'impôt du sucre indigène est ajourné et ne sera pas présenté cette année.

— Des avis reçus dernièrement et qui paraissent avoir été portés à la connaissance d'un auguste personnage annonçaient la mort du souverain de Lahore Maharajah Runjeet-Singh.

— Malgré l'épais brouillard qui a régné sur Paris toute la journée, le ballon de M. Green, aéronaute anglais, est parti à deux heures un quart de la caserne du faubourg Poissonnière. Six personnes étaient dans la nacelle du ballon : M. Piltay, un second habitant de Paris, lord Yarmouth, M. Hughes, M. Green et Mme. Gye. Une jeune dame française témoignait le plus grand désir d'entrer dans la nacelle et de faire le voyage ; mais les propriétaires du ballon se sont refusés à l'admettre.

L'air était d'un calme absolu, et le ballon, magnifiquement déployé, était dans l'immense cour de la caserne sa formevelte et gracieuse. Malheureusement trois minutes après le départ, et à moins de 300 pieds d'élévation, les voyageurs et le ballon ont été perdus de vue, tant le brouillard était intense.

— M. Green a, dit-on, opéré sa descente à une demi-lieue au delà de Vitry : il n'a pas fait un plus long voyage parce que la nuit approchait et que les voyageurs désiraient revenir à Paris dans la soirée.

L'aéronaute anglais raconte que cinq minutes après avoir quitté la terre, il était parvenu au-dessus des nuages, et s'était trouvé dans une atmosphère où le soleil brillait du plus vif éclat ; le thermomètre marquait 87 Farenheit.

D'autres journaux ne confirment pas que le ballon soit descendu ; les voyageurs étaient Mme. Green, lord Yar-

mouth, M. Hughes, M. Green, et 2 Parisiens, MM. Piltay et Julien. (Tels sont du moins les noms qui nous ont été indiqués.) Une jeune dame française avait demandé à prendre place dans la nacelle ; M. Green a jugé que c'était assez d'une dame, et il est resté sourd à toutes les supplications.

— On lit dans le Toulonnais, du 14 décembre, l'extrait suivant d'une lettre de Bone :

« Toute l'artillerie est rentrée à Bone ; le maréchal Clauzel avait déclaré qu'il arrêterait la marche de la colonne plutôt que de laisser une pièce en route. On a seulement laissé dans la boue, après l'avoir démonté, un obusier de l'artillerie de Youssouf. »

— On écrit de Rouen, 18 décembre :

« Les effets de la crue de la Haute-Seine, qui avaient commencé à se faire sentir à Rouen avant-hier, ont continué hier et cette nuit, et déjà les eaux ont dépassé le niveau qu'elles avaient atteint il y a huit jours, lors de la grande marée de la nouvelle lune. Toutes les prairies en amont ou en aval de Rouen sont submergées ; et entre le Grand-Quarville et le Petit Couronne notamment, l'eau vient presque baigner la chaussée de la grande route. Dans Rouen, la rue Saint-Sever est barrée à plusieurs places par l'eau qui a reflué des égouts. »

— La Gazette de Metz publie la catastrophe suivante sous la rubrique de Saarlouis :

Le sieur B..., fils d'un honnête et assez riche propriétaire de Hennenstroff, village de ce canton, avait quitté depuis quelque temps la maison paternelle pour exercer sa profession dans les environs. Bientôt il mena une vie licencieuse et son travail ne suffit plus à ses besoins. Sous divers prétextes il obtint d'abord de la bonté paternelle des secours d'argent qui ne lui servirent qu'à s'abîmer davantage dans le vice, mais une telle conduite ne put rester longtemps ignorée de ses parents, qui lui adressèrent des lettres de remontrances. Au lieu de se montrer sensible à cette tendre sollicitude, le malheureux B... en conçut une haine mortelle contre ses parents, et résolut de se venger.

Ayant été informé du mariage de sa sœur, il revint, sous prétexte d'y assister, dans la maison paternelle, accompagné du nommé Schiller, fils d'un buissier de Relling, et compagnon de ses débauches ; le lendemain les deux familles étant réunies, le jeune B... reprocha à son père de l'avoir laissé sans argent ; celui-ci fit à son tour des observations sur le mauvais emploi qu'il en avait fait et sur le déshonneur que sa conduite jetait sur sa famille. B... fils sortit furieux.

Méditant la mort de son père et une fois dehors, il fit part à Schiller de son dessein, le pria de l'aider dans l'exécution de cet horrible projet, ce qui fut octroyé par ce misérable. Bientôt après les deux amis retournèrent dans la salle ; B... est armé d'un pistolet ; il ajuste l'auteur de ses jours. Le pauvre père veut s'évader, il est arrêté par le complice de son fils qui l'arrache de la foule pour fournir au parricide le moyen de consommer son crime. Les assistants saisis de terreur, cherchent d'abord à le soustraire à la mort et lui font un rempart de leurs corps ; mais une lutte horrible s'engage ; chacun fuit et le malheureux père est saisi de nouveau et entraîné au milieu de la chambre, il voit l'arme fatale dirigée sur lui, tente un dernier effort et fait chanceler en se baissant le complice de son fils Schiller qui tombe frappé mortellement.

Bulletin de la bourse du 20. — Les spéculateurs montraient aujourd'hui beaucoup d'empressement à la hausse, toutes les valeurs étaient en général assez demandées, et il s'est fait beaucoup d'affaires.

sachet en forme de cartouche ; quand il en eut rempli sa poudrière il s'en trouva encore dans le sachet et il ne savait qu'en faire.

Mets la dans la poche de ta carmagnole, lui dit Charles.

Pas de ça, Lisette ! le papier est troué ; ce n'est pas le chic, ça !

Puis s'adressant à moi. — Tu n'as pas toi par hasard, une boîte, une vieille blague à tabac, un chic, ou quelque chose d'analogue ?

Je pensai à ma pauvre boîte de blanc de neige, veuve de son contenu, du fait d'une lubie de monsieur Fabouille.

Si ! lui dis-je je crois que j'ai ton affaire.

Va me chercher ça tu seras bien gentille.

Je montai dans ma chambre, bien étonnée qu'il ne m'eût pas suivie car où nous nous trouvons ensemble ce petit criquet là est toujours sur mes talons, à me taquiner, à me pincer comme un gamin qu'il est.

Surtout quand je l'appelle gamin. — Rien ne le vexa comme de s'entendre appeler gamin. Je lui rapportai la boîte ; il l'ouvrit.

Double d'une feuille de plomb ! fameux ! dit-il ; je soutiens qu'elle a été faite exprès pour renfermer ma poudre anglaise, n. 1. Tiens, vois ! ça est fin comme l'ambre.

En disant cela il versait sa poudre dans la boîte et quand cette opération fut terminée, il la déposa dans un coin sur le manteau de la cheminée en ajoutant :

Voilà du blanc de neige converti en sable noir comme ébène ! belle surprise pour les curieux !

Ils partirent quelques instants après, vers l'heure où l'abbé Audouin, vicaire des environs, vient habituellement dire la messe le dimanche au château, devant une espèce de chapelle, laquelle est pratiquée dans un espace perdu, sous le grand escalier du vestibule, ou se rassemblent pieusement les habitants du château et de la ferme pour assister au saint sacrifice. — La messe dite, on rabat deux volets sur l'autel, et alors l'extérieur du temple du seigneur ressemble comme deux gouttes d'eau à celui d'une vieille garderobe, ou d'un vieux bahut emboîté dans la muraille. Cependant l'heure du déjeuner ne tarde pas à se faire entendre et quand l'abbé a officié, il y a de droit, son couvert. L'abbé avoue qu'il ne hait pas un petit doigt de vin de sorte que pour fêter sa présence, il parait d'ordinaire, à table, une vieille bouteille de 27, que mon oncle, en sirotant assez agréablement contribue à mettre à sec avec lui quand les autres convives se sont retirés au salon. — Or, ces convives sont la très humble servante, que je cite la première parce qu'elle continue à faire les honneurs de la maison ; madame ma mère qui s'efface bénévolement devant la supériorité de sa fille ; mesdames Josephine de Thonnard et Léonard de la Véquay, et

Depuis quelques jours la rente était stationnaire, et il s'était vend un assez grand nombre de primes dans l'espoir que la rente se maintiendrait tout le mois au cours de 79 ; la hausse d'hier et d'aujourd'hui a trompé bien des calculs et les vendeurs à découvert se sont empressés de se retourner ; c'est à cette cause qu'il faut attribuer le mouvement subit qui s'est manifesté.

On n'a fait circuler aucune nouvelle politique. Les fonds espagnols et portugais étaient moins fermes qu'hier, il s'est fait fort peu d'affaires aujourd'hui sur ces valeurs. Les actions de banque de France continuent à jouir d'une grande faveur. Les actions de 4 canaux obtiennent également une amélioration marquée.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'Indicateur de Bordeaux du 17 dit qu'après une affaire très-chaude les carlistes auraient levé le siège de Bilbao dans la nuit du 13 au 14. Espartero y serait entré le matin même, à la tête de sa division.

L'Indicateur ajoute que tels sont les bruits qui circulaient le 15 à Bayonne. Or, le Phare de Bayonne du 17 n'en fait pas mention.

Le Phare annonce que, le 13, une forte pluie avait fait cesser le feu et ajoute que depuis il ne lui est arrivé aucun renseignement digne d'être mentionné.

— Nous recevons des lettres de Bayonne du 15 décembre, annonçant que le chef Gomez est arrivé à Agreda, avec son avant-garde. Agreda est à sept lieues de l'Ebre, non loin de Tudela, et nous ne serions pas surpris d'apprendre bientôt que le chef carliste, trompant le général Clonard, qui s'est porté de Pamplune à sa rencontre, se trouve sur les derrières d'Espartero.

Quoiqu'il en soit, on annonce que les carlistes qui avaient recommencé le feu contre Bilbao l'ont suspendu le 15 à midi. Espartero avait, disait-on, reçu des renforts de St Sébastien, consistant en 14 pièces de canon et 40 artilleurs de la marine anglaise.

— Nous avons des lettres de Madrid du 12. Le débat sur le fameux article 6 du décret qui doit conférer des pouvoirs extraordinaires au gouvernement se prolongeait. Dans la séance de ce jour, le ministre de l'intérieur a dit que l'ordre public était sapé jusque dans ses fondemens ; que la veille on avait arrêté dans Madrid cinq carlistes et l'un des chefs des factieux qui sont venus tout récemment jusqu'aux portes de la capitale. Un autre individu encore a été arrêté ; on l'a trouvé porteur de deux bustes, l'un à l'effigie de Louis XVI, l'autre à l'effigie de Louis XVIII. Voilà, suivant le ministre, une preuve éclatante que les conspirations ne sont pas éteintes.

Le ministre a vivement attaqué non-seulement certains journaux de Madrid, mais encore un journal de Barcelonne. M. Olozaga a répondu avec vivacité ; il a ajouté que si l'on donnait aux ministres la faculté de faire arrêter les députés, il prenait l'engagement de ne sortir de la chambre que comme Manuel était sorti de la chambre des députés de France.

### BELGIQUE.

Bruxelles, 21 décembre (3 heures). — Transactions peu actives, cours faibles. Les obligations Ardoin, faites à l'ouverture à 19 7/8 pour le 26, sont restées après la cote à 19 3/4 cours. Mutual-

enfin mademoiselle Cléopâtre et sa poupée. — Je ne te parles pas de mon cousin Léonard, car c'est l'être le plus nul de la terre ; grammaticalement parlant, il est neutre, ni masculin, ni féminin.

Tu te souviens qu'autrefois on me reconnaissait un talent merveilleux pour trouver et appliquer à propos des sobriquets, à tout le monde. — Auguste dirait que j'ai le chic des sobriquets. — J'ai donc nommé Léonard, croque noisette, à cause d'un tic qu'il a dans la mâchoire et qui ferait croire qu'il s'efforce à tout moment de casser un noyau de pêche sous les molaires — à part les petites modifications que je lui fais subir, je n'ai du reste aucune relation domestique avec mon cher cousin Léonard.

Rien n'est ennuyeux, silencieux, langoureux, fastidieux comme les réunions composées de toutes ces personnes là au salon du château des Six Jornaux ; le dimanche surtout, que l'on y chôme dans toute l'acceptation du mot. — Par exemple, avant hier, voici comme était disposé le cercle de famille après avoir pris place autour du foyer. — Maman assise dans un fauteuil à droite, relisait le dernier n° de l'Industrie, seul journal de la province qui vu sa couleur, ait droit d'admission chez nous, et cherchait à deviner le mot d'une énigme ; c'est là un de ses passe temps favoris. — Moi, de l'autre côté, je parcourais, faute de mieux, dans un ancien numéro du même journal un feuilleton des modes du temps par une dame Constance Aubert qui traite l'article toilette, ma chère, avec une prépondérance marquée. J'avais à ma droite Casse-Noisette qui faisait ses grimaces ; à la gauche de maman était madame Casse Noisette qui passe les trois quarts de son temps à relever tantôt d'un côté, tantôt de l'autre son faux-tour, qu'elle ne peut parvenir même à force d'épingle, à faire fixer sur les tempes. — Enfin au centre Cléopâtre, secondée par sa maman que ce jeu amuse autant que l'enfant, dressait sur le carreau un régiment de capucins de cartes. — Des joujoux par-ci, des journaux par-là, des cartes partout ; car chaque fois que la porte s'ouvrait les capucins s'en volaient comme des feuilles sèches, au vent.

Tel était, chère, le spectacle que pouvait d'un coup d'oeil embrasser mon oncle, en rentrant. Je me figurais déjà, tout en paraissant fort occupée de M<sup>lle</sup> Aubert, la mine et le tintamarre qu'il allait faire à cet aspect de désordre et je jouissais d'avance à l'idée de la comédie qu'il allait me donner, d'autant plus qu'il y avait sur les chenets, au milieu d'un feu ardent, une économe bûche de bois humide qui produisait une fumée asphixiante. Personne n'aime la fumée ; mais pour mon oncle, c'est une de ses horreurs, il a la fumée en exécution. Après avoir congédié l'abbé, il parut... l'air vif, et Guilleret, se frottant en

### LETRES D'UNE PENSIONNAIRE.

ESQUISSES DE MOURS. — VIE DE CHATEAU.

Six Jornaux, mardi 15 novembre 1836.

Je commence à croire, chère Zoé, qu'il y a décidément un mauvais génie, quelque vilaine Fée Carabosse qui se fait un malin plaisir de contrecarrer mes desirs les plus ardents, et s'amuse à jeter des bâtons dans les roues quand arrive le moment de les mettre à exécution. Je comptais si bien retourner à Liège, hier, et y faire, ce soir, ma première apparition au spectacle, où maman possède de fondation, trois places par demi abonnement dans une loge des premières ! je m'y représentais déjà, mise, tu sens bien, pour la première fois, avec une grande simplicité. — Robe unie de marceline foncée ; et coiffée en bandeau sous un chapeau de fantaisie que je puis aller prendre, à mon choix, chez madame N. ; galanterie que me fait mon frère Charles. — Je suis d'avis qu'il ne faut pas, tout d'abord, jeter de la poudre aux yeux des gens, et je tiens en réserve pour les grandes occasions la mousseline-laine, le satin ture et les coiffures distinguées. — Mais au lieu de faire la belle au spectacle, je croque le marmot aux Six-Jornaux, où un anicroche des plus imprévus me retient encore. Dieu sait jusqu'à quand. — Maudit soit l'inventeur de la poudre à canon, va ! car, sans lui, je présume qu'on n'eût pas trouvé la poudre de chasse, et celle-ci est cause de la désappointante mésaventure qui me cloue en ces lieux.

Ainsi qu'ils nous l'avaient solennellement promis, Auguste et Charles sont arrivés samedi soir, en voiture, un vrai fiacre, mais c'est égal ! Elle devait nous ramener hier à Liège... Ces messieurs pour mettre le temps et l'occasion à profit avaient apporté leurs fusils ; se promettant de faire une chasse délicieuse, le dimanche. Le dimanche donc, bien qu'il fit un temps à ne pas mettre un chien à la porte, mes deux amateurs déterminés font tous leurs préparatifs, avant le déjeuner au salon en ma présence : cela m'intéressait de les voir manier tous ces petits ustensils dont je ne connaissais pas l'usage ; je risais de l'air d'importance et de l'embaras que se donnait Auguste, qui se targuait de posséder un attirail de chasse complet, me déployait pièce par pièce toute cette boutique et m'indiquait l'usage de chacune avec un choix d'expression, et un chic qui visaient à le faire paraître un chasseur consommé, lui qui en est à ses premières armes. — Ce mot chic, à ce qu'il semble, est en vogue à l'université, car Auguste s'emploie à tout propos sans rime ni raison.

Il avait apporté un quart ou une demi livre de poudre dans un

Titres 114 1/8 argent; 1/4 papier; Actions réunies 102 1/2 argent 5/8 papier.

Amsterdam, 18 décembre. — Dette active a 1/2 p. c. 53 1/16 1/8, 5 p. c. 99 3/4 1/16, billets de chance 22 5/16 3/8, syndicat 93 7/8, Société de commerce 178 1/2 3/4, Ardois pièces de 85 liv. 19 1/2 5/8, dito grosses pièces 19 1/8 1/4, différée 8 1/16 1/4, passive 5 3/4, brésiliens 83 3/8, russes 103 3/8.

Londres, 19 décembre (quatre heures). — Peu d'affaires. L'avis donné ce matin que l'intérêt du 3 p. c. portugais serait payé le 1er janvier chez MM. de Rothschild, n'a produit aucun effet sur ces valeurs. Consolidés 88 5/8; belges 101, hollandais a 1/2 p. c. 53 3/4 7/8 à 5/4, 5 p. c. 100 3/8, espagnoles active au comptant 20 3/8 19 7/8 à 20, au 30 courant 20 1/4 3/8 19 7/8 20 1/8 20 à 1/8 19 7/8 20 1/8 19 7/8 à 20, coupons 35 à 36, passive 5 5/8, différée 8 1/4 à 8, portugais 5 p. c. 44 1/2 à 44, brésiliens 81 1/2 à 82 1/4.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Graines grasses précédents prix assez offerts. L'huile colza au comptant tient prix, à terme il n'y a pas d'acheteurs; l'huile de lin très-faible; tourteaux demandés.

On lit dans le Précurseur d'Anvers: Nous apprenons de source certaine que par suite de l'ouragan du 29 novembre dernier, le prix des tuiles est monté en Hollande de 24 à 100 florins le mille. On y regrette beaucoup, qu'étant prohibées à l'entrée, on ne puisse en tirer de la Belgique.

Les commandes dans les briquetteries des environs de notre ville sont considérables. Les prix y ont aussi haussé d'environ huit florins.

Le Moniteur publie la liste double des candidats présentés par la cour de cassation et par le sénat, pour une place de conseiller à ladite cour. La cour a présenté: Premier candidat, le sieur Defacqz, premier avocat-général près la cour de cassation; deuxième candidat, le sieur Vanackken, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles. (V. plus bas la présentation du sénat.)

Les fêtes de Termonde pour l'inauguration de chemin de fer seront très-brillantes; le Roi doit s'y rendre, ainsi que les princes ses neveux; le sénat, la chambre, les ministres et d'autres fonctionnaires seront invités. Il y aura un superbe banquet. Le soir feu d'artifice et bal. A onze heures, à un signal donné toute la route sera illuminée de torches et un convoi partira pour Bruxelles.

Il vient d'être déposé au ministère de l'intérieur un projet de chemin de fer de Charleroy à Tubise, passant par Nivelles et se reliant à Tubise au chemin de fer de Bruxelles à Mons. Ce chemin de fer suivra le canal depuis Charleroy jusqu'à Pont-à-Celles, où il franchira une crête pour arriver et pour aller rejoindre ensuite à Bornival le canal de Charleroy, qu'il suivra de nouveau jusqu'à Tubise. La dépense sera de fr. 7,500,000; les péages dont la concession est demandée sont peu élevés. (Observateur.)

Un étudiant de l'Université de Louvain, nous prie d'insérer ce qui suit: D'après le 18 décembre, M. Adolphe D... étudiant en philosophie à notre Université, a tenté de se brûler la cervelle. Il allait mettre son projet à exécution lorsque dans une promenade que nous fisions ensemble, le voyant pâle et se retenir à l'écart, je le suivis à son insu, et lui voyant mettre dans sa bouche le bout d'un pistolet, je lui tirai rudement le bras et le coup partit en l'air. Il paraît que c'est à un amour contrarié qu'on doit attribuer cette tentative.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 21 décembre. — M. Wilmar, qui a été proclamé hier membre de la chambre des représentants, est admis à prêter serment.

M. Zoude, rapporteur de la commission des pétitions, présente son rapport sur la pétition des conseils communaux de Belselm et de Beringhen, qui demandent une route directe de Tongres à Maestricht. Il en propose le renvoi à M. le ministre de l'intérieur. — Adopté.

M. Vandenhove, autre rapporteur, présente son rapport sur la pétition des élèves de l'école vétérinaire de Liège, qui demandent pour eux un jury spécial d'examen. M. le ministre de l'intérieur, ayant annoncé qu'un projet de loi sur cette matière serait incessamment présenté, la commission propose de lui renvoyer la pétition et de la déposer au bureau des renseignements. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des voix et moyens.

Accises. — Sucre, 420,000 fr.

M. Lardinois demande que les mesures on a prises pour empêcher, la fraude du côté de Maestricht.

M. le ministre des finances annonce que les gendarmes ont été envoyés avec la mission d'arrêter principalement les fraudeurs.

souriant, les mains comme un frileux. Qui tel il se présenta d'abord, parce qu'il était de bonne humeur; mais quand ses yeux aperçurent ce remu ménage, ce fut vraiment un beau coup de théâtre! Quel changement! j'eusse éclaté de rire, Zoé, s'il ne m'avait fait peur. Que la colère est une chose hideuse! ses traits se contractèrent, son teint devint jaune, ses lèvres pâles et tremblantes; ses yeux sortaient de leur orbite. Si j'avais osé je me serais enfuie; cependant j'avais seule remarqué cette résolution soudaine qui annonçait un terrible éclat. Maman continuait à chercher le mot de son énigme, Joséphine à aligner des capucins, Léonard et sa femme à ne penser à rien. Tout d'un coup l'oncle qui avait pénétré presque au milieu de l'appartement, s'arrêta, croisa les bras et d'une voix à ébranler les vitres s'écria:

— Léonard!

Celui-ci fit un bond d'un pied sur sa chaise; chacun fut saisi; Cléopâtre se mit à faire des hi! hi! hi!

— Emportez cette buche, animal!

Léonard, qui s'attendait peut-être à pis, et ne demandant pas mieux que d'en être quitte à si bon marché, ne songea pas dans son empressement à se servir des pinnettes et prend la buche à deux poignées; mais le pauvre diable n'est pas arrivé à trois pas de la cheminée; que la chaudière s'oblige à licher prise, et voilà la buche qui roule sur le parquet et fumant de plus belle. L'oncle, exaspéré de fureur, ne se contenait plus:

— Stupide animal, répéta-t-il enfin, après avoir cherché vainement des expressions plus énergiques, égales à sa rage.

— Mon frère, mon frère! disait maman pour le calmer.

Mais il n'écoutait rien, et j'ai vu le moment où il allait chasser Léonard à coups de pieds; et vraiment! je ne sais si l'insigne courtoisie de celui-ci ne justifierait pas un semblable traitement; il reprit, sans murmurer, la buche toute enflammée avec les mains, au risque de se donner des ampoules pour le reste de ses jours; un laquais ne se conduirait pas ainsi. — Cléopâtre continuait à pleurer. — Après la fumée, les larmes sont ce qui emportent le plus, au monde, mon oncle le conseiller.

— Qu'on me mette les bratards à la porte, s'écria-t-il.

Comme Léonard prit l'enfant qui criait et trépinait à la fois dans ses bras, et s'estima bien heureuse de pouvoir s'agripper au prix de quelques égratignements que Cléopâtre lui fit au visage. — Restaient maman, Joséphine et moi; maman ne cessait d'essayer d'apaiser l'oncle, en répétant: mon frère, allons! allons! mon frère! — José-

phine restait bouche béante, comme un terme; moi, j'avais peur, mais je faisais assez bonne contenance, et je ne me levai même pas.

— L'approche enfin.

— Mais c'est une chambre de caserne, dit-il, c'est un véritable chenil! — Il était toujours violemment en colère; mais sa voix avait baissé de deux tons: on pouvait voir aisément qu'il cherchait à se contraindre.

— Ces journaux, dit-il, sans s'adresser directement ni à maman, ni à moi, ne sont pas à leur place: qui les a descendus au salon?

Je prévins la réponse de maman qui allait accuser Charles de les avoir été prendre à la bibliothèque hier soir, pour relire un article concernant le prix du fer en Angleterre.

— C'est moi, petit oncle, lui dis-je: c'est un terme de calinerie, quia le don de l'amadouer et dont j'ai déjà plus d'une fois mis le pouvoir en pratique.

Il ne me répondit point; c'était presque gracieux. Il se tourna ensuite vers la table et faisant main basse sur tout ce qui s'y trouvait.

— Qu'est-ce que tous ces brinborions et ces bêtises, font-ils?

Il en ouvrit une remplie d'images coloriées et représentant, toutes, dans différentes attitudes, une horrible figure d'homme.

— Et ça? demanda-t-il, qu'est-ce?

Et Joséphine, la bonne pâte, répondit, absolument dans le même ton qu'employé sa petite fille de cinq ans; ton soumis et pleurnicheur.

— Mon oncle, c'est l'histoire du géant Ferragaramus.

Absurde! répondit mon oncle. Et ça? ajouta-t-il en allant mettre la main justement sur la boîte à poudre d'Auguste, blanc de neige! quelle nouvelle fadaise! est-ce à Henriette, cela?

Non, mon oncle, lui répondis-je, m'attendant à la lui voir ouvrir et à jurer de la surprise dont parlait Auguste.

— Ah! ce n'est pas à toi?

— Non, mon petit oncle; c'est à mon frère.

— En ce cas, comme tout cela n'est pas à sa place, et que j'ai déjà dit et redit cent fois.

Avant qu'il eût achevé, ma chère, tout ce qu'il tenait en mains, poupée, géant, boîte à poudre, était lancé au feu. — Je n'eus pas même le temps de pousser un cri épouvantable; la poudre éclata. — J'ai cru un moment que la maison sautait, tant la secousse fut violente! — Maman, ma sœur et moi, nous nous trouvions heureusement assez éloignées pour n'avoir reçu aucune atteinte sérieuse; quand le

Le projet est renvoyé à une commission.

M. Gendebien. Je demande la parole pour une motion d'ordre. Vous venez de renvoyer à une commission l'arrangement fait entre le gouvernement et M. Cockerill. Je viens vous faire une motion pour un arrangement tout semblable, celui du gouvernement avec la famille Mosselman, relativement à l'exploitation des mines de calamine de la Vieille-Montagne.

Cette proposition est adoptée par la chambre et renvoyée à une commission spéciale.

Le chiffre de 124,000 fr. est ensuite mis aux voix et adopté.

La chambre adopte ensuite sans discussion quelques autres articles du budget.

La séance est levée à 4 heures et demie. Demain séance à midi.

LIÈGE, LE 22 DÉCEMBRE.

D'UN PROJET NOUVEAU SUR LE DUEL.

M. le ministre de la justice qui, dans son désir de faire appliquer au cas de l'homicide causé en duel les peines comminées par le code pénal contre l'assassinat et le meurtre, a échoué vingt fois devant la plupart des cours et tribunaux du royaume, qui a échoué à plusieurs reprises devant le sénat et s'est vu devancer par le projet de M. le baron de Pélicy de Huerne et le lumineux rapport de M. de Haussy, ne se tient pas pour battu et vient inopinément, le troisième jour de la discussion de cette proposition au sénat, jeter un projet de loi que ses lois et les conventions auraient dû lui faire proposer il y a six mois, un an.

L'article 6, dans lequel se résume à peu près le projet nouveau, porte textuellement:

« Lorsqu'il sera résulté du duel des blessures qui auront causé une incapacité de travail pendant plus de vingt jours, ou que l'un des adversaires aura donné la mort, le coupable sera puni conformément aux dispositions du code pénal. »

Le style législatif demandait d'abord qu'il fût dit, pour se conformer aux dispositions du code pénal, une maladie ou incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours.

Les règles d'une saine interprétation demandaient ensuite qu'on n'équiviquât pas la difficulté qu'il s'agissait justement de prévoir.

Les uns ont voulu considérer, en restant fidèle au système de l'applicabilité du code pénal aux coups et blessures causés en duel, l'homicide commis dans ce genre de combat comme un homicide par imprudence;

D'autres l'ont regardé comme un homicide commis en légitime défense de soi-même;

D'autres encore comme un meurtre excusable (art. 319, 321 et 328 du Code pénal);

D'autres enfin comme un meurtre, c'est-à-dire un homicide commis volontairement mais sans préméditation, et un très-petit nombre comme un assassinat, c'est-à-dire un homicide volontaire commis avec préméditation.

De ces cinq interprétations, laquelle est adoptée par le système ministériel? On n'en sait rien, mais l'on avouera au moins qu'il valait bien la peine de présenter un projet de loi!

Ce que nous croyons découvrir, c'est l'intention de faire appliquer comme épouvantail les dispositions du code contre l'assassinat et le meurtre, c'est-à-dire, la peine de mort et les TRAVAUX FORCÉS à PERPETUITÉ. M. le ministre de la justice en est encore resté au système que les hommes sont conduits par des épouvantails, par la terreur ou la fantasmagorie des peines.

Non, il est temps de revenir à des idées plus saines en matière de loi criminelle.

Le Sénat fera bien lui-même justice de ce projet.

Le gouvernement, après avoir fait auprès de la Société du canal de Luxembourg toutes les démarches nécessaires pour l'engager à faire continuer les travaux de cette grande construction, la Société a été mise en demeure, et le gouvernement va aviser aux moyens les plus propres à hâter la reprise des travaux.

Dans une des dernières séances de la chambre des représentants, M. le ministre des finances avait proposé un amendement qui a pour objet de porter la redevance proportionnelle sur les mines aux taux de 5 p. c. Cet amendement

nuage de fumée qui nous enveloppa pendant plus d'une minute commença à se dissiper, je fus la première à reprendre connaissance et alors j'aperçus mon oncle, renversé sur le dos, sans mouvement et noir comme si on l'avait barbouillé de suie. Sotte que je suis! je m'imaginais qu'il avait été aussi calciné par l'explosion de la poudre et je me mis à pousser des cris atroces. Maman revient à elle, Joséphine aussi; les deux Léonard accoururent suivis de toute une ribambelle de domestiques... Je te laisse à juger de la scène; c'est pour le coup, que le seigneur châtelain eut, à bon droit, crié au désordre! mais le seigneur châtelain n'avait garde de crier, ni même de bouger; il se croyait positivement mort et défunt, deux fois mort. Tout le monde perdait la tête; ce ne fut qu'au retour de mes frères qu'on commença à se remettre un peu de cette vive alerte. On transporta mon oncle, dans sa chambre et on le coucha bel et bien dans son lit: Charles présidait sagement et de sang-froid à toutes dispositions jugées nécessaires et sans même l'oncle comme de sa propre existence. Il n'y a rien de tel pour vous rassurer, chère, que l'assurance d'un homme en qui vous avez foi et confiance. Au plus fort du trouble général, Charles conservait son calme accoutumé et toute sa présence d'esprit. Plus de peur que de mal, mes amis, disait-il; ne vous inquiétez pas; il en reviendra! et il saisit un moment pour me dire à part.

— Mais elle a été vigoureuse, à ce qu'il paraît? — Tu ne sais pas, petite, s'il a fait un testament?

— Je l'avoue que je ne croyais pas Charles capable de m'adresser sérieusement cette question; aussi j'ai bien vu de suite qu'il plaisantait; car il a ajouté:

— Tes actions haussent, Henriette; encore une crise ou deux, comme celle-là, le vieux renard pourrait bien perdre les neuf dixièmes de la vitalité qui lui reste et ne dépasser guère la soixantaine, je m'y connais!

Pendant qu'on était occupé à soigner le malade et à le blanchir; car il suffit de le laver pour lui rendre son teint naturel, cousin Léonard fit observer bien bas que Cléopâtre avait quelque part une armoire qu'il appelait sa pharmacie, et où se trouvaient des cordiaux de toute espèce.

— Et savez-vous où elle est? demanda Charles.

— Sans doute.

— Eh! courez donc! apportez des sels, du vinaigre.

a été renvoyé à la section centrale. Cette section a exprimé l'opinion qu'il n'y avait pas lieu, dans le moment actuel, d'augmenter le taux de la redevance proportionnelle, et qu'il n'y aura lieu d'apporter des changements que quand on prendra des mesures pour assurer, d'une manière exacte et par une juste répartition entre tous les exploitans, la perception de cette redevance.

Elle a fait valoir entre autres que les redevances perçues sur les mines, ont pour objet de satisfaire aux besoins de l'administration, établie principalement dans l'intérêt des exploitans.

L'intention du législateur n'a pas été d'en faire une branche des revenus de l'état, mais de percevoir un droit qui lui donnât les moyens d'assurer les services de cette partie de l'administration, et d'apporter, dans cette branche de l'industrie, toutes les améliorations dont les progrès de la science la rendraient susceptible.

Voici l'exposé des motifs accompagnant le projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'exercice de 1837 : Le contingent avait été porté pour 1836, à 110,000 hommes pour le maximum du nombre de troupes qui pourraient être réunies; et à 12,000 pour le nombre de militaires de la classe à lever qui pourraient être appelés sous les drapeaux.

Ce n'est pas lorsqu'une armée d'un état voisin conserve sur nos frontières une attitude menaçante, que nous pouvons songer à vous proposer une diminution dans nos moyens de défense. Aussi le projet de loi que j'ai l'honneur de vous apporter vous demande-t-il, messieurs, la continuation pour l'année qui va s'ouvrir, de ce que vous avez accordé par vos votes antérieurs.

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de vous rappeler que les fixations de la loi du contingent n'ont pas d'effet direct sur les dépenses imposées à l'état; elles se bornent à régler les forces que le gouvernement serait autorisé à réunir, selon que l'indépendance de la Belgique serait plus ou moins menacée; mais pour maintenir ces forces sous les armes, il serait ensuite nécessaire que vous nous donniez, par des crédits supplémentaires et en dehors du budget ordinaire, les fonds qui pourvoiraient à leur entretien.

Mon prédécesseur vous a fait connaître, l'année dernière, dans la même circonstance, la formation d'une réserve qui permettrait, si les événements l'exigeaient, d'employer d'une manière plus efficace les forces mises à notre disposition.

Cette institution a continué à se former pendant le courant de cette année, et quand son organisation aura reçu tous les développemens qu'elle comporte, la Belgique se trouvera en possession d'une puissance militaire en proportion avec l'étendue de son territoire, et qui pourra être mise en action avec le moins de frais possibles.

Comme la loi pour le contingent de 1836 n'a de valeur que jusqu'au 31 de ce mois, je vous prie, messieurs, de vouloir bien faire de celle que j'ai l'honneur de vous soumettre l'objet de vos prochaines délibérations.

Le Précurseur d'Anvers blâme la proposition que M. David a faite à la chambre d'augmenter les droits sur les cigares étrangers. On sait que M. David évaluait à 180,000 fr. le produit que rapporterait au trésor cette augmentation de droits.

Le tribunal de police correctionnelle de Bruxelles vient de condamner à dix francs d'amende des marchands et fabricants de cannes pour avoir exposé en vente des cannes à épées et dards.

L'Organe du Commerce, de Cologne, publie dans son numéro du 15 la concession faite pour la construction du chemin de fer du Rhin et du Weser.

La question du timbre sur les journaux étrangers ayant été soulevée par un amendement de M. Gendebien, nous croyons devoir observer que, d'après notre avis, la meilleure résolution à prendre, en ce cas, serait de soumettre chaque journal étranger au même droit de timbre que prélève le gouvernement du pays où ce journal paraît. Les pays qui ne timbrent point les journaux belges jouiraient en Belgique des avantages de la réciprocité. Cette mesure de justice, qui certainement ne diminuerait que bien peu le produit du timbre, ôterait à certains gouvernemens al-

lemandans le moyen d'exécuter la prohibition des journaux belges, en prétendant que le droit de timbre prélevé sur les journaux étrangers en Belgique équivalant presque à une prohibition, ils n'agissent envers la Belgique que d'une manière conforme à celle dont la Belgique agit envers eux. (Communiqué.)

On doit entendre ce soir, au théâtre, des chanteurs tyroliens, dont plusieurs journaux ont fait l'éloge.

Nous apprenons que toutes les premières loges sont retenues pour le concert de M. Ferdinand. Beaucoup d'abonnés ont été obligés de prendre des secondes-premières. Tout promet la plus brillante soirée.

BANQUE DE BELGIQUE.

Le directeur de la Banque de Belgique a l'honneur d'informer les porteurs que les intérêts des Actions de la Banque de Belgique, des sociétés des Vennes, des Charbonnages, Hauts Fourneaux d'Ougrée, de St Léonard, de l'Espérance et des Verrières de Charleroy seront payés dans les bureaux de la Banque, à partir du 2 janvier prochain, savoir :

Les intérêts des actions définitives de la Banque contre quittance, dont la formule est jointe au titre par fr. 33 33 c.; ceux des titres provisoires par une bonification de même somme sur le versement exigible du 2 au 5 janvier.

Ceux des actions des Vennes et d'Ougrée, par fr. 50, contre apposition d'un timbre sec sur le titre.

Ceux des actions de St-Léonard, soldés à l'émission par fr. 50, et des actions de souscription par fr. 25, qui se compenseront sur le dernier versement pour celles qui ne sont pas entièrement libérées.

Un timbre sec constatera le paiement.

Les intérêts des Actions pleines des Verrières de Charleroy et des Charbonnages et Hauts Fourneaux de l'Espérance, seront payés par fr. 20 83, contre apposition d'un timbre et sur les autres respectivement par la bonification de fr. 4 40 et fr. 4 20 sur le versement, exigible sans autre formalité que l'acquit de ce versement.

Les titres définitifs des Vennes, d'Ougrée et de St Léonard seront délivrés lors du paiement des dividendes.

Ainsi délibéré en conseil, le 19 décembre 1836. Le Directeur de la Banque, DE BROUCKÈRE.

NOMINATIONS DE BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DANS LA PROVINCE DE LIÈGE.

Par arrêté du 19 de ce mois, le roi a fait les nominations suivantes :

Arrondissement de Liège. AIWAILLE. — Bourg. M. Lamberg, Nicolas Joseph. — Echev. MM. Collard, Jean Joseph. Carpentier, Nicolas.

Arrondissement de Huy. AINEFFE. — Bourg. M. Renwart, Walthère. — Echev. MM. Bollinne, Jean Baptiste. Fraiture, Jean Pierre.

CHAPON-SERAING. — Bourg. M. Tilman, Isidore. — Echev. MM. Moreau, Jean Louis. Docteur, Guillaume.

Arrondissement de Waremme. AYERNAS-LE-BAUDUIN. — Bourg. M. Dettié, Jean François. — Echev. MM. Wauthier, Charles. Paquay, Lambert Joseph.

BETTINCOURT. — Bourg. M. Lesenne, Gilles Joseph. — Echev. MM. Boden, Louis. Martens, Jean François.

BLERET. — Bourg. M. Dupont, Richard. — Echev. MM. Moes, Joseph. Dumont, Nicolas.

ELIXEM. — Bourg. M. Bottu, Guillaume. — Echev. MM. Persoons, Pierre. Massa, Pierre Antoine.

FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER. — Bourg. M. Bernard, Arnold Guillaume. — Echev. MM. Thys, Henri Joseph. Hubert, Jean Joseph.

EMBRÉSSIN. — Bourg. M. Michaux, Henri Léopold. — Echev. MM. Pirard, Henri Joseph. Leruth, Albert.

BERLOZ. — Bourg. M. Jadoul, Louis Antoine Joseph. — Echev. MM. Lavigne, Jean Hubert. Coeme, Jean Joseph.

LENS-SUR-GEER. — Bourg. M. Lacroix, Jean Lambert Noël. — Echev. MM. Stassart, François Paschal. Tibau, Henri.

NOMALLE. — Bourg. M. Bourdon, Melchior-Antoine Joseph.

été fort étonné de ressusciter et se retrouver sain et sauf. Nous avons eu des peines inimaginables à le convaincre qu'il était resté bien entier, à quelques mètres de cheveux près, qui ont roussi à la bataille. Cependant malgré tout ce que Charles a pu lui dire, et ce que nous lui répétions à tour de rôle, d'après Charles, qu'il n'avait ni luxation, ni meurtrissure, ni même la moindre contusion, il n'a jamais voulu consentir à se lever, et prétend même ne quitter le lit que quand il aura vu le docteur V...

Pendant comme il se croit lui-même hors de toute crise dangereuse il a consenti volontiers à ce que maman et mes frères retournassent à Liège, pourvu que je restasse encore une quinzaine de jours aux Six Jours pour le soigner et le distraire en attendant que l'arrivé du médecin lerasure totalement sur le danger que ses jours précieux ont couru. — Je te fais grâce des plaisanteries matrimoniales que Charles a faites à cette occasion, et des charges de mauvais goût qu'Auguste s'est permises en voulant marcher sur les traces de son aïeul. — Tout ce monde est donc parti hier, et je suis restée seule, maîtresse de la maison; car, décidément, mes cousins Léonard, mâle et femelle, sont des pieds plats que je fais marcher à la baguette.

J'ai persuadé tantôt vers cinq heures, à mon oncle, qu'il avait besoin de repos; il obéit comme un enfant à mes admonitions, et après lui avoir calé la tête entre deux oreillers, je suis venue dans ma chambrette, t'écrire tout cela, au coin d'un bon petit feu que je me suis fait faire à ton intention et pour jacasser plus à l'aise avec toi.

Samedi, 26 novembre, midi.

Je viens de passer aux Six Jours, chère Zoé, une dizaine de jours, qui laisseront dans ma mémoire de profonds et ineffaçables souvenirs, s'il est avéré que le bonheur nous laisse de ces souvenirs là. Oui, chère, tu aurais peut-être quelque peine à le croire; mais pendant tout ce temps là, seule ici et remplissant exactement les fonctions de garde-malade, ce qui ne laisse pas que d'avoir son côté pénible et reposant, j'ai été depuis le départ de maman, heureuse comme une princesse. Et ceci est à la lettre, je jure dans le château d'une autorité suprême; les domestiques sont mes sujets, les cousins Léonard mes ministres; la ferme et ses dépendances sont un peuple voisin que je traite un peu en pays conquis; ce peuple a toujours l'oreille basse et sent le vassal. Oh! Zoé, je sais que pour vous grandir à vos propres yeux, il n'y a qu'à prendre pour pedestal l'objection ou se complaisant les autres; cela ne vous exalte-

— Échev. MM. Rose, Jean-Dieudonné. Lekeux, Jean-Barthélemy.

OVERHESPEN. — Bourg. M. Laporte, Louis. — Echev. MM. Henot, Louis. Masson, Jacques.

THYS. — Bourg. M. Hanosset, André. — Echev. MM. Coheur, Louis. Francken, Herman.

VIEMME. — Bourg. M. Destexhe, Jacques Joseph. — Échev. MM. Jamotte Nicolas Joseph. Boden, Jean-François.

VILLE DE LIÈGE. — AVIS.

Les places suivantes sont vacantes dans les écoles communales : Une place d'institutrice, Deux id. de sous-maitresses, Deux id. de surveillantes aux écoles gardiennes. Les personnes qui se croient propres à les occuper, sont invitées à remettre leurs demandes, avant le 1<sup>er</sup> janvier, au secrétariat de la régence. Liège, le 22 décembre 1836. Le président du collège, Louis JAMME.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 22 décembre, par extraordinaire. — L'administration, dans le but d'être agréable à MM. les abonnés et amateurs de spectacle, a l'honneur de les informer qu'elle a saisi avec empressement le passage en cette ville des CHANTEURS TYROLIENS et DANSEURS NATIONAUX.

M. F. Schlegel, son épouse Babette et Léonard Bachler, se rendant à Paris pour y remplir les engagements contractés avec l'Opéra-Comique, exécuteront dans leur costume national plusieurs morceaux, pour cette fois seulement.

Précédé de l'ECLAIR, opéra-comique en trois actes. Demain vendredi, abonnement suspendu, au bénéfice de M. Ferdinand, GRAND CONCERT.

Au premier jour, la cinquième représentation de GUSTAVE.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL PAR SOUSCRIPTION, dimanche prochain, jour de Noël, au local de la Société de SERAING. Les non-souscripteurs payeront 2 fr. d'entrée. 645

BAL dimanche prochain, jour du NOEL, au Café du Grand Sans-Soucy, faubourg Vivegnis, n° 284, chez M. J. CHAUMONT. 627

A VENDRE de rencontre une BIROUCHETTE, devant la Magdelaine, n° 273. 383

BON VIN DU PAYS à 17 cents la bouteille, rue Hors-Château, N° 459, derrière la Fontaine St. Jean, à la grosse outeille. 629

CHANGEMENT DE DOMICILE. RASSENFOSSÉ-BROUET. FERBLANTIER-LAMPISTE, A transféré ses MAGASINS rue Souverain-Pont, n° 317. 596

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville

POISSONS de MER très frais, au Moridne, rue du Stockis.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET rue Ste. Ursule.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

t-il pas de les voir bénévolement vous rendre hommage et respect? Je suis reine ici : que puis-je espérer de mieux ailleurs? — Reine! et qui es-tu? — Diras-tu peut-être, en donnant à ta lèvre supérieure cette petite contraction d'ironie que je connais si bien : « Qui est-elle? chère. — Personne. Mon oncle, le pauvre homme, garde toujours la chambre et ne se mêle de rien, absolument de rien. Mon oncle est, à vrai dire, non mon roi; mais ma charte. C'est une espèce de loi parlante en chair et en os; mais voilà tout! — Il me laisse faire ce que je veux; tripoter, bouleverser, remuer de fond en comble; cela lui est tout à fait indifférent, pourvu que ce qu'il a sous les yeux soit en ordre, et que je lui assure que l'ordre règne partout. — Moque toi de moi tant que tu voudras; mais si l'on me disait : voulez-vous devenir la femme de votre oncle! je ne balancerai pas un instant à répondre : « Oui; mais à la condition bien rigoureuse que nous continuerions à vivre l'un et l'autre absolument sur le même pied qu'aujourd'hui. »

Je ne sais pas jusqu'à quel point cette condition conviendrait au bon homme, car elle stipulerait expressément qu'il aurait toujours la tête couronnée d'un bonnet de coton, et ne quitterait son lit que pour s'étendre dans une chaise longue, n'ayant pour tout domaine que les vingt pieds carrés de sa chambre à coucher.

Que si monsieur mon oncle se portait bien, ce serait une autre paire de manches; et je dirais comme mon gamin de frère : pas de ça, lisette! — Je l'ai vu trop souvent en colère pour qu'il ne m'ait pas inspiré la plus sainte aversion. — Ah! j'oubliais. J'ai eu en même temps que le malade trois fois déjà la visite du docteur V... S'il n'est pas un vil flâneur; j'ai lieu d'être fière des compliments qu'il m'a faits : il a dit en propres termes à mon oncle : « Il est impossible de rencontrer une jeune personne qui réunisse tant d'esprit, une beauté aussi remarquable. » Je ne te répète cela, vois-tu, entre nous, sans trop de vergogne... Nous nous connaissons. — S'il faut en croire M. V., mon oncle a été fortement secoué par son aventure et menacé d'une maladie en ôse qui pouvait tourner à mal... — Je termine en l'embrassant, chère et bien aimée Zoé, bien tendrement. HENRIETTE.

— Oui, mais la clé?... mon oncle a seul la clé d'un cabinet où sont toutes les autres clés, et je n'oserais...

— J'assume la responsabilité du tout, dit Charles : allez toujours.

— Oh! moi aussi, dis-je, enhardie par mon frère; j'assume toute responsabilité, et la preuve, c'est que je vais d'abord prendre la clé du cabinet dont je connais le mystère mieux que cousine Léonard.

— Soit, dit Charles

Je pris dans la poche du gilet de mon oncle la clé, son inséparable :

— Ah ça! reprit Charles, t'y reconnatras-tu au moins?

— Oui, oui, fis-je, laissez faire!

En ce moment, mon oncle le conseiller fit un léger mouvement de tête, et, la tournant de mon côté, il murmura d'une voix éteinte et presque mourante :

— Va, Henriette, va, mon enfant, mais ne déranges rien dans la pharmacie; et surtout ne perds pas...

— Ma clé, a-t-il dit, sans doute, mais j'étais déjà loin, et bientôt j'apportai une fiole de vinaigre des quatre voleurs et un petit flacon qui se trouva être de l'elixir de Garus : je prenais cela pour une drogue tonique; mais ce polisson d'Auguste l'ayant préalablement flairée, en vida d'un trait, presque la moitié, qu'il suppléa en versant du thé dans la bouteille, et il me dit :

— Voilà seulement que ça va faire de la drogue, et une fameuse! Dis donc, Henriette, faudra me mener à la pharmacie; il paraît que l'oncle a le chic des bonnes choses; je m'abouche volontiers avec elles; j'aime le garrus et tout ce qui réchauffe le bocal...

Et puis, ma chère, il se donne une petite, en parlant comme cela, que c'est à vous faire pitié. Il va prendre ce genre-là probablement dans quelques mauvais cafés où vont les cabotins et les farauds de bas étage; car je lui trouve absolument le ton de quelques certains acteurs dans quelques vaudevilles que nous avons vus à Bruxelles... Dieu! te rappelles-tu comme ce drôle-de-corps de Victor nous faisait rire dans la Tirelire et le Bal d'Ouvriers?... — Mais ou vais-je, ou vais-je? Et mon digne et honore oncle que tu sais sur son lit, et que je laisse là, pour m'aboucher et divaguer!

Conclusion en deux mots, ma chère.

Mon oncle qui, effectivement, s'est cru mort pendant deux heures, a

